



EXTRAIT D'UNE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE SPÉCIALE** du Conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le 25 octobre 2010, à 19h30 heures, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Madame : Rosanne Labrie
Messieurs : Émile Lapointe
Régent Théberge
Bruno Mercier
Michel Chabot

Absent : Félicien Prévost

RESOLUTION N° 18-10-10

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC SAINT-LAURENT ÉNERGIES

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud

CONSIDÉRANT QUE Saint-Laurent Énergies a soumis à la municipalité de Saint-Magloire un projet de convention.

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et les citoyens de Saint-Magloire se sont majoritairement prononcés en faveur du projet éolien lors de la consultation publique tenue à cet effet le 11 septembre 2010.

CONSIDÉRANT QUE Saint-Laurent Énergies et la municipalité de Saint-Magloire ont procédé aux réajustements demandés par les citoyens à la suite de la consultation publique du 11 septembre 2010.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal dans sa majorité est en parfait accord avec la dernière version de la convention.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Émile Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le Conseil municipal autorise sans réserve la Mairesse, Marielle Lemieux à signer la convention avec Saint-Laurent Énergies ce mardi 26 octobre 2010 à Saint-Luc de Bellechasse.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Magloire,
Le 26 octobre 2010


Patrick Antoine Nlep
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim